

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE**

Le Conseil d'association

**Bruxelles, le 4 août 2025
(OR. en)**

UE-MD 1110/25

NOTE D'INFORMATION

Objet: Décision n° 1/2025 du Conseil d'association UE-République de Moldavie relative à la poursuite de l'ouverture du marché en ce qui concerne le secteur de l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles et modifiant l'annexe XXVIII-B (règles applicables aux services de télécommunication) de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part

Le 4 août 2025, le Conseil d'association UE-République de Moldavie a adopté, par procédure écrite, la décision n° 1/2025 relative à la poursuite de l'ouverture du marché dans le secteur de l'itinérance, dont le texte figure dans le document 1107/25.